



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 21 janvier 2025
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.

Délibération – n° 2025 / 03

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS,**
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY,**
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Était également excusé :

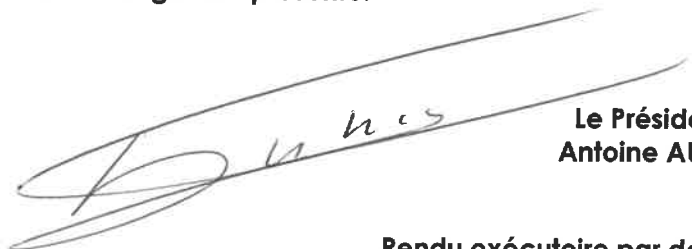
Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/03 – OBJET : Approbation du débat d'orientation budgétaire 2025

Le Président présente au comité syndical les orientations budgétaires pour l'année 2025.
Le rapport est joint en annexe.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire présenté.



**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 22/01/2025**





SYNDICAT
DE LA VIRE

Présenté par : M. Antoine AUBRY, président.

04 - Rapport : Débat d'orientations budgétaires 2025

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, étendus aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du Syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Ce débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Une note explicative de synthèse dans la perspective du débat d'orientation budgétaire doit être jointe à la convocation des membres des assemblées délibérantes.

Ce débat doit donner lieu à une délibération en comité syndical.

1. LE CONTEXTE

A. Le contrat de territoire eau et climat

- Le contrat « eau et climat » signé par Saint-Lô Agglo en juillet 2021 s'est clôturé fin 2024. Le plan d'actions avait été évalué à 14 millions d'euros pour 10 millions d'euros de subventions de l'agence de l'eau. Au total, 10 millions euros ont été consommés.

Le syndicat de la Vire était cosignataire du contrat pour les travaux de restauration de la continuité écologique à La Chapelle-sur-Vire, Porribet, le Maupas, le Rocreuil et le Moulin des Rondelles ainsi que pour la mise en place d'un plan de gestion des zones humides du marais de St-Fromond alimenté par le canal Vire-Taute. Les travaux sont finalisés sur le site de la Chapelle-sur-Vire et les études sont en cours sur le site de Porribet. La maîtrise d'œuvre pour le seuil du Maupas est en cours d'élaboration. Celles pour les seuils des Claies de Vire et du Rocreuil sont également en cours de réflexion.

Le seuil résiduel du Moulin des rondelles sera géré par la suite.

Le plan de gestion des zones humides du marais de St-Fromond est en cours d'élaboration.

B. Année très humide

- L'année 2024, tout comme l'année 2023, a été marquée par une humidité importante.

C. Décret SAGE du 2 décembre 2024 et le plan national pour l'« eau » renforce les SAGE

- Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de mars 2023 vise notamment à favoriser une gouvernance locale et concertée basée sur les projections scientifiques. Plusieurs mesures ciblent directement les SAGE, notamment en matière de gestion des prélèvements, de partage de la ressource et de répartition des prélèvements entre les usagers.

- Le Décret SAGE approuvé en décembre 2024, permet d'assouplir les règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau (CLE), notamment la possibilité de réunir la CLE et de délibérer à distance. Il permet également de renforcer le lien entre les documents d'urbanisme et les SAGE.

En résonance avec le plan eau, l'article R212-46 impose la définition de trajectoires de prélèvements de la ressource en eau.

Pour répondre au plan eau et au décret, une étude des volumes prélevables menée par le SDeau50 et en accord avec les SAGE de la Manche dont le SAGE Vire a été lancée fin 2024 en réponse à l'appel à projet de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

D. Mutualisation de l'animation des SAGE par le SDeau50

- L'animation des SAGE de la Manche a été mutualisée fin 2024 par le SDeau50 dans le but de mettre en place une équipe pluridisciplinaire à l'échelle départementale. Au total, 4 animateurs SAGE (Douve Taute, Vire, Sélune, Côtier Ouest Cotentin) ont été recrutés par le SDeau50. Le Syndicat reste la structure porteuse du SAGE de la Vire.

2

2. LE SYNDICAT

A. LES MISSIONS

- Le syndicat entretient et gère le domaine public fluvial (DPF), en tant que propriétaire, porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et contribue au financement de l'entretien du chemin de halage.
- Sur le secteur aval, le syndicat apporte un appui technique à l'association syndicale de la basse Vire. La pérennité financière de l'association n'est pas assurée. Celle-ci pourrait à court terme se trouver dans l'incapacité d'entretenir les portes à flot. Une convention pour la fourniture de batardeaux a été mise en place fin 2024. Les échanges se poursuivent avec les trois intercommunalités concernées, Baie du Cotentin, Isigny-Omaha et Saint-Lô Agglo, les services de l'Etat et les partenaires financiers.

B. LA CELLULE D'ANIMATION

- La gestion du grand cycle de l'eau sur le territoire de Saint-Lô Agglo se répartit entre 3 structures : Saint-Lô Agglo (GEMAPI¹ et protection de la ressource²), le Syndicat de la Vire (SAGE³ et gestion du DPF⁴) et l'association syndicale de la basse Vire (submersions marines et gestion des marais). Saint-Lô Agglo met à disposition du syndicat et de l'association du personnel au prorata du temps nécessaire.
- En 2025, les missions du syndicat seront assurées par 5 agents :
 - Stéphanie LEGENDRE : Responsable du Syndicat de la Vire, suivi administratif et budgétaire, SAGE, programme de restauration de la continuité ;
 - Astrid BERNARD : programme de restauration de la continuité et zones humides ;
 - Sylvain LEREDDE : gestion du domaine public fluvial et suivi des projets de restauration de la continuité ;
 - Maryline BESNIER : assistante administrative ;
 - Delphine DELA : comptable-RH.

Quatre des cinq agents sont également mis à disposition de l'ASA de la basse Vire.

- Céleste Mougard Champion, recrutée par le SDeau50, a rejoint l'équipe le 14 octobre 2024 afin d'assurer l'animation du SAGE Vire (secrétariat, suivi des études volumes prélevables, etc.).

¹ GEMAPI : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

² Protection de la ressource : périmètres de protection et aires d'alimentation de captages

³ SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

⁴ DPF : Domaine public fluvial.

3. LES ORIENTATIONS

A. LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- En tant que structure porteuse du SAGE, le syndicat accompagne les porteurs de projet concernés dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (collectivité, agriculteurs...). En tant que propriétaire du domaine public fluvial, il est directement concerné par certaines dispositions portant sur la restauration de la continuité écologique.
- En application du plan eau et du décret SAGE, le travail pour définir la trajectoire de prélèvements de la ressource en eau s'est lancé fin 2024.

B. LA POURSUITE DES ACTIONS ENGAGÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

- L'entretien du domaine public

- Le **programme d'entretien** comporte jusqu'alors un entretien manuel de la ripisylve et un volet de fauche mécanisé. L'entretien de la berge rive gauche en amont du pont du Vey et au pourtour du méandre de la Barberie ont été réalisés en 2024 par coupe mécanique. Cette dernière sera développée pour pallier les besoins d'entretien important de certaines zones. La limite de cette technique est le manque de largeur sur certaines zones de la voie verte. Le travail mécanique doit en général être accompagné d'un travail manuel.
- En 2025, il sera entrepris la continuité de l'**entretien manuel** de la ripisylve du côté voie verte : Finir l'entretien entre :
 - Rocreuil et Candol : Coupe d'arbre n'ayant pu être réalisée en 2024
 - Gourfaleur et la Barberie
 - Barberie et le VK : reprise d'entretien du linéaire réalisée il y a 3 ans.
 - VK à la Mancellière : Traitement doux des cépées.
 - Claies de Vire à Pont Hébert (entretien sélectif)
 - Carrière et site de la Chapelle-sur-Vire (entretien sélectif)

Des travaux de petit entretien sont également programmés tous les ans pour l'entretien de l'aval de Saint-Lô, Rocreuil, Candol, Aubigny, La Roque, Pont de l'Angle, Chapelle-sur-Vire. Nous ajouterons l'entretien des règles de crue de Candol et de Tassy-sur-Vire.

L'entretien mécanique sélectif de la ripisylve :

- Rive droite amont porte des Veys
 - Dignes du marais de Saint Fromond
 - Rocreuil - Candol
 - Gourfaleur - Barberie
 - Rive droite Pont Farcy
- A la sortie de chaque hiver, le syndicat intervient également sur des entretiens liés aux crues. Les travaux pourront être mieux définis vers le mois de mars et dès que les bords de Vire seront accessibles. Néanmoins en cas de danger ou de problèmes liés à la circulation de l'eau présentant un risque pour les riverains, les interventions sont réalisées dès que possible selon les possibilités d'accessibilité et dans un cadre de sécurité.
 - À la suite de la tempête Ciaran en 2024, des travaux restent à réaliser sur la rive droite en amont des portes du Veys. Sur ce site, le traitement de la rive gauche a été réalisé au mois de décembre. Tout le linéaire de la Vire avait été traité.
 - Entretien des vannages (Porribet, Claies de Vire) en cas de panne et mise en place de batards.

- Le programme de **lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes** (renouée du Japon, Jussie) se poursuit.

À la suite des travaux de renaturation réalisés à la Chapelle sur Vire, de la renouée avait été identifiée sur la parcelle située en rive gauche. Une campagne d'arrachage manuel a été réalisée plusieurs fois par an. La lutte fonctionne parfaitement. Elle sera reconduite en 2025.

Des spots de Jussie sont réapparues en quantités importantes en 2023 à l'endroit des spots initiaux alors que leurs surfaces étaient devenues insignifiantes. Un traitement manuel et mécanique avait été réalisé avec la participation du parc des marais et du Conservatoire des espaces naturels. Une prospection entre Saint-Lô et le pont SNCF (ligne Paris Cherbourg situé à l'aval de la Vire) a été réalisée. En 2024, les volumes étaient de nouveaux très faibles. La lutte sera reconduite en 2025.

Pour rappel, la Jussie est stockée sur le site de l'ancienne carrière de la Meauffe utilisé depuis 2014.

Il serait souhaitable qu'un site bien identifié et aménagé, en fonction des besoins sous le conseil du Conservatoire des espaces naturel, soit créé par l'ensemble des collectivités pour recevoir les plantes invasives traitées.

Le développement de la Jussie dans les marais et les milieux humides aurait de graves conséquences sur la biodiversité, l'économie agricole, l'écoulement des eaux, et financières pour les collectivités.

Concernant la crassule de Helms, cette dernière est toujours présente sur la Vire. Les spots principaux sont situés au moulin de Fervaches, à l'aval de Condé sur Vire, Sainte Suzanne, le Rocreuil, Rampan, marais de Saint-Fromond, Saint-Lambert.

- Maison de la pêche : Les échanges se poursuivent avec les assureurs afin de solutionner deux problèmes apparus à la suite des travaux de rénovation :
 - infiltration d'eau par les cloisons au niveau du deuxième étage : **L'étanchéité de la cheminée a été refaite et le mitron a été changé.**
 - Humidité dans la cave susceptible de contribuer au développement de la Méricure : **L'assureur souhaite mettre en place un système de chauffage dans la cave.**

À la suite des fortes pluviométries du début janvier 2025 ayant entraîné une crue (145 m³), la cave a été inondée (environ 1m20). Il n'y a pas eu d'écoulement observé au deuxième étage. La phase suivante en sortie d'hivers, sera de faire remplacer les cloisons de l'étage qui ont été altérées par l'eau.

- **Projet de création d'une voie verte**

- Un **projet de voie verte le long du canal Vire Taute** est à l'étude afin de connecter Saint-Fromond (Saint-Lô Agglo) et Carentan-les-Marais (Communauté de communes de la baie du Cotentin). Le syndicat de la Vire est identifié comme chef de file sur ce projet afin de définir la maîtrise d'ouvrage des travaux et les financements. Plusieurs réunions ont été réalisées (COTECH, réunion des élus, réunion des présidents). Le département est identifié comme maître d'ouvrage du projet comme les autres voies vertes. Il précise qu'il n'envisage pas de réaliser le projet avant 2032. Les échanges se poursuivront en 2025.

- **La valorisation du domaine public**

- En 2024, les animations organisées par l'AAPPMA⁵, « Les Pêcheurs à la ligne de Saint-Lô », se sont poursuivies à la Maison de la Vire et de la Pêche avec l'accueil de 206 personnes, dont des centres aérés du Saint-Lois (découverte du milieu aquatique, etc.) et des particuliers (saint-lois et touristes) qui ont visité l'exposition permanente sur l'histoire de la navigation, la vie aquatique, la pêche et la renaturation des cours d'eau. La maison est ouverte au grand public tous les premiers et 3^{èmes} mercredis du mois de 14h à 17h30.

⁵ AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique.

- La restauration de la continuité écologique et l'atteinte du bon état

L'orientation 1.5 du SDAGE 2022-2027 de Seine Normandie vise à restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques. La disposition 1.5.2 précise que l'autorité administrative veille à ce que la valeur du taux d'étagement soit la plus basse possible dans le respect des usages et des activités existantes.

La politique d'amélioration de la continuité écologique, en accord avec la disposition n°42 du SAGE, se poursuit sur la Vire. Actuellement, le taux d'étagement sur la Vire est de 28 %, il était de 66 % en 2015.

Pour l'année 2025, il est proposé de poursuivre le travail engagé sur les sites suivants :

- **Seuil de Porribet.** Le barrage de Porribet est un ouvrage construit pour la navigation. Depuis l'arrêt de cette activité, l'ouvrage n'est plus autorisé. Le syndicat doit déposer une nouvelle demande d'autorisation. L'étude de scénarios d'aménagement a été confiée au bureau d'études MN'eau. L'objectif est de maintenir l'alimentation en eau du marais de St-Fromond par la Vire via le canal Vire-Taute.

Deux scénarios sont étudiés : 1) la suppression du seuil et de la retenue et l'alimentation du marais par une vis d'Archimède ou 2) le maintien du seuil avec le remplacement du clapet, la sécurisation des accès et la création d'une rivière de contournement.

Une visite de vis d'Archimède alimentant un marais de la Vie (14) a été organisée en février 2024. Ce type d'installation ne semble pas adapté au contexte hydraulique de Porribet.

L'objectif de 2024 était d'évaluer l'impact de l'effacement du seuil de Porribet sur le bâti (bourgs de Saint-Fromond et d'Airel). Un suivi des niveaux d'eau de la nappe et une étude géotechnique ont été mis en place. L'étude du projet se poursuivra en 2025.

Les batardeaux installés pour remplacer le clapet arraché en 2020 sont gérés de façon à maintenir une alimentation correcte du marais et de la passe à poissons. Un clapet doit être rapidement installé en 2025 afin de sécuriser le système.

- **Marais de Saint-Fromond.** Le Syndicat de la Vire accompagne l'association syndicale de la basse Vire dans l'élaboration d'un calendrier de gestion des niveaux d'eau sur le marais de St-Fromond pour une gestion harmonisée des prélèvements. L'animation est confiée au conservatoire des espaces naturels et au parc des marais. Ce projet est inscrit au contrat eau et climat. Les résultats seront présentés au comité technique en début d'année 2025. Après validation d'un calendrier de gestion des niveaux d'eau, ce dernier devra être présenté aux usagers du marais de Saint-Fromond.
- **Seuil de Saint-Lô :** En tant que propriétaire d'une partie des ouvrages (canal éclusier, écluse, pertuis), le Syndicat assure « l'assistance à maîtrise d'ouvrage » auprès de la ville, détentrice du droit d'eau, pour l'étude d'aménagement du seuil. Trois scénarios ont été étudiés. La ville a retenu le scénario d'effacement de l'ouvrage pour le réaménagement global du site. Une maîtrise d'œuvre globale, intégrant la conception paysagère et le volet concertation et communication, a été lancée début 2024 sur la base de l'avant-projet d'Artelia et jusqu'à la réception des travaux. Le bureau d'étude ANTEA en groupement avec MUE paysages et Vert Latitude a été recruté par la ville de Saint-Lô. L'année 2025 est dédiée à la réalisation des études complémentaires (topographie, suivi piézométrique, étude de structure, etc.) nécessaire pour finaliser l'AVP.

Un suivi pour évaluer l'impact des travaux sur la biodiversité et la qualité de l'eau avant et après travaux sur la période 2023/2025 se poursuit.

- **Seuil de Condé-sur-Vire :** Le seuil double de la base de canoë appartient à l'usine ELVIR. Il permet de répartir les débits pour alimenter la prise d'eau d'ELVIR et de maintenir un niveau d'eau pour la zone d'apprentissage du canoë. Des échanges concernant le projet d'aménagement du seuil ont eu lieu en 2024 avec la société ELVIR. Un projet de cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre globale leur a été transmis. Il a pour objectif d'étudier des scénarios

d'aménagement peu contraignant d'un point de vue de l'entretien. Les échanges avec ELVIR se poursuivent en 2025.

- **Seuil des Claies de Vire** : le seuil présente un ensemble de dégradations du génie civil et du système hydraulique. Le vérin a été changé en 2024. Une réflexion a été lancée en 2024 sur le devenir des Claies de Vire dans le but d'établir dans les prochaines années une maîtrise d'œuvre complète du diagnostic jusqu'à la réception des travaux. Cette dernière inclura une partie conception paysagère ainsi qu'une mission de communication et de concertation du grand public. La considération de l'ensemble des usages est primordiale pour l'acceptation de la population, et notamment l'usage de la pêche. Les échanges se poursuivent en 2025 dans le but de cadrer le projet de maîtrise d'œuvre.
- **Seuil du Maupas** : Une maîtrise d'œuvre globale pour l'effacement du seuil du Maupas, du diagnostic jusqu'à la réception des travaux, est en cours d'élaboration.
- **Seuil de Fervaches** : Le site de Fervaches est une propriété privée. Les ouvrages mobiles n'étaient plus fonctionnels en 2023. Un projet en accord avec la fédération de pêche de la Manche a été proposé au privé dans le but d'améliorer la continuité tout en préservant les ouvrages existants. Ce dernier n'a pas souhaité donner suite à la proposition d'aménagement. L'OFB a réalisé un contrôle de conformité de l'ouvrage en 2024. Sans accord du propriétaire, le projet ne pourra se réaliser. En 2025, aucune action ne pourra être menée en raison du désaccord des propriétaires.
- **Ancien méandre de la Barberie (Baudre)** : la maîtrise d'œuvre des travaux de reméandrage a été confiée au bureau d'étude MN'eau. A la suite d'un accord de la DREAL (dossier espèces protégées) la coupe des arbres nécessaire pour réaliser les levés topographiques a été effectué fin 2024. Le dossier technique et réglementaire du projet va être mise en place en 2025. L'objectif est de lancer la consultation pour les travaux fin 2025 dans le but de réaliser les travaux en 2026.
- **Marqueran – à la Chapelle-sur-Vire** : A la suite de l'hiver 2023-2024, de nombreux désordres ont été observés sur le Marqueran, affluent de rive gauche de la Vire situé en amont de l'ancien seuil entre la chapelle et l'aire de loisirs de Saint-Lô Agglo. Un affouillement du mur de soutènement du parking et une forte érosion des berges ont été observés. Des travaux d'urgences pour consolider les ouvrages fragilisés ont été réalisés en 2024. La surveillance du site se poursuit en 2025. En cas de besoin, des interventions pourront être réalisés en 2025.

Dans le but de valoriser les aménagements du site de la Chapelle-sur-Vire, la mise en place de panneaux de sensibilisation/ explication du projet est en cours de réflexion.

- L'aménagement de la basse Vire

Dans le cadre du programme de **lutte contre les mortalités d'huîtres adultes à proximité des chenaux de la Vire**, une expérimentation sur l'ouverture des vantelles des portes à flot de la Vire a été menée de 2015 à 2023. L'arrêté de gestion définissant les modalités de gestion des vantelles des portes à flot est en cours de rédaction.

En complément de l'expérimentation sur les vantelles, un suivi des niveaux d'eau sur le secteur du Silly avait été lancé en 2022 afin de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du secteur le plus sensible du marais de la basse Vire (marais de Saint-Fromond). Le suivi s'est clôturé en 2024. L'ouverture des vantelles n'aura pas d'impact sur le secteur du Silly.

Une réflexion sur le devenir de la basse Vire est en cours d'élaboration. Cette dernière est en collaboration avec l'association syndicale autorisée de la basse Vire.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

A. DES CHARGES D'INGENIERIE ET DE FONCTIONNEMENT REDUITES

Les charges de fonctionnement sont faibles. Les ressources du Syndicat sont majoritairement affectées à l'entretien du DPF et aux investissements.

En 2025, la mise à disposition devrait porter sur 2,95 ETP.

Agent / Structure	Syndicat de la Vire	Total temps de travail de l'agent en 2024	Part syndicat
Maryline BESNIER	0,60 ETP	0,9 ETP	67 %
Delphine DELA	0,40 ETP	0,5 ETP	80 %
Stéphanie LEGENDRE	0,10 ETP	1 ETP	10 %
Sylvain LEREDDE	0,90 ETP	1 ETP	90 %
Astrid BERNARD	0,95 ETP	1 ETP	95 %
Total structure	2,95 ETP	4,4 ETP	/

B. L'ENDETTEMENT

Le syndicat de la Vire n'a pas d'emprunt en cours.

C. L'EVOLUTION DES RECETTES

- Le financement du poste de technicien « restauration de la continuité et zones humides » par l'agence de l'eau est financé à hauteur de 80% d'un 0,7 ETP.
- La dotation globale décentralisée (DGD) versée par l'Etat en compensation du transfert du domaine public fluvial n'est pas revalorisée : maintenue à 136 311 € depuis 2010.
- Les redevances pour occupation du domaine s'élèvent à environ 50 000 €.
- La contribution de la communauté de communes de la Vire au Noireau au syndicat pour l'élaboration du « SAGE » à hauteur de 0,30€/hb, soit environ 1 040 €/an (convention du 3/06/2021).

D. L'EVOLUTION DES DEPENSES

- Les dépenses d'investissement se poursuivent avec la mise en œuvre des projets de restauration.

E. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

- Concernant les travaux sur le DPF, des incertitudes demeurent puisque la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations ou la nature des aménagements de certains seuils ne sont pas clairement définies (ex : moulin Hébert, Porribet, Claies de Vire ...).

Voir tableau prévisionnel des travaux d'aménagement du domaine public fluvial page suivante.

INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
TOTAL DEPENSES INVEST	141 600	230 400	774 000	1 878 000	1 206 000	924 000	300 000
Travaux d'urgence digue AI01	72 000						
Moe Porribet - étude scénario	10 000	30 000	50 000	30 000			
Travaux Porribet essai pompage + travaux RCE (rivière de contournement)	10 000		70 000	350 000	350 000		
Sécurisation/démolition ME Porribet				10 000			
Travaux restauration biodiversité basse Vire				50 000			
Travaux La Chapelle-sur-Vire/Marqueran	20 000	137 000	50 000	340 000			
Moe - Travaux Maupas			140 000	100 000			
Etude et travaux la barberie	6 000		335 000	625 000			
Moe - travaux Min Hébert				40 000	100 000		
Moe - travaux reméandrage et achat terrain Candol		25 000		20 000	235 000	200 000	
Moe - Travaux Claies de Vire (effacement)					250 000	500 000	250 000
Moe - Travaux Min des Rondelles					20 000	70 000	
Travaux Condé-sur-Vire Elvir (écluse et seuil/part SV?)					50 000		
Travaux Fervaches							
TVA travaux RCE sur dpf	23 600	38 400	129 000	313 000	201 000	154 000	50 000
TOTAL RECETTES INVEST	99 357	320 096	396 800	1 186 700	1 274 900	1 078 300	621 000
Travaux maison écl. st lo LEADER		30 000					
Travaux d'urgence digue AI01		37 600					
Moe porribet AESN (60%)		54 000		40 000	40 000		
Travaux Porribet (avec riv. contournement 60%)				210 000	150 000	100 000	
Moe + travaux rest. biod. basse Vire 80%				40 000			
Travaux La Chapelle-sur-Vire/Marqueran AESN (90%)		127 000	175 000	180 000	92 000		
Moe + travaux Maupas : suppression AESN (90%)			36 000	90 000	90 000		
Etude et travaux la barberie (90%)				290 000	570 000		
Travaux Min Hébert (Moe+travaux) AESN (80%)						100 000	
Moe - travaux reméandrage Candol AESN (80%)					88 000	200 000	100 000
Moe - travaux Claies de Vire (effacement - 80 %)						400 000	400 000
Moe - travaux Min des Rondelles AESN (80%)						72 000	
Travaux Fervaches							
FCTVA travaux RCE sur dpf	19 357	31 496	105 800	256 700	164 900	126 300	41 000
DGD annuelle transférée à l'investissement	80 000	40 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
BESOIN D'INVESTISSEMENT	-42 243	89 696	-377 200	-691 300	68 900	154 300	321 000

Soit un besoin d'autofinancement global pour l'investissement de 524 300 € sur la période 2025-2029 correspondant globalement à notre report de résultat antérieur.

Le comité syndical est invité à délibérer sur l'approbation du DOB 2025.